

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Séance du 20 FEVRIER 2025

Date de convocation : 14/02/2025

Date d'affichage : 21/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BONNETERRE Alexandra, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTIOUX-DELAGÉ Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul,

Excusés : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BOUTET Frédérique, M. BOUTY Anthony, M. VARDELLE Jean-Christophe,

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BONNETERRE Alexandra

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes de Charente Limousine

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Communautaire, dans sa séance du 11 décembre 2024, a approuvé la modification de ses statuts portant sur l'article 5 « compétences optionnelles, 4^{ème} alinéa et sur l'article 6 « compétences facultatives », 4^{ème}, 10^{ème}, 12^{ème} et 18^{ème} alinéa et en donne lecture.

Les Conseils Municipaux ayant un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification, Monsieur le Maire propose au à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE la modification des statuts présentés ci-avant.

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus.

Pour extrait conforme, fait à SAINT MAURICE DES LIONS, le 21/02/2025,

Le Maire, David CHEVALIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr